

Délibération du Comité

Assemblée générale du 15 décembre 2025

Date de convocation : 04 décembre 2025

Date d'affichage : 04 décembre 2025

Membres	En exercice	144	Vote	Pour	85
	Présents	82		Contre	0
	Pouvoirs	3		Abstention	0
	Votants	85		Total	85

Objet : Budget Primitif de l'année 2026 - Budget Régie « Côte d'Or Chaleur »

Jacques Jacquenet, Président du SICECO, présente aux membres du Comité le projet de Budget Primitif 2026 de la régie à autonomie financière « Côte d'Or Chaleur » établi selon la nomenclature comptable M4.

Les sections d'exploitation et d'investissement se présentent de la manière suivante :

Montants HT	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	1 420 450 €	8 464 000 €	9 884 450 €
Dépenses	1 420 450 €	8 383 000 €	9 803 450 €

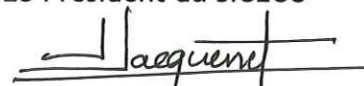
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Comité :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2026 pour la régie à autonomie financière « Côte d'Or Chaleur » ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

Dijon, le 16 décembre 2025

Le Président du SICECO



Jacques Jacquenet

AR-Préfecture de Dijon

021-200049922-20251219-16-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2025

Notification le : 19-12-2025

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification